

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 21 MARS 2008 à 19 H

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VENDREDI VINGT ET UN MARS à DIX NEUF HEURES, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fleurines, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008 se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Fleurines sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 ET L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Philippe FALKENAU – Claude BOUHELIER – Michel CAILLOUX – Sandra DINET – Mireille FALQUE – Cécile GAUVILLE-HERBET – Stanislas HALAMA – Philippe HULOT – Guillaume MARECHAL – Christophe KROL – Françoise LEDOUX – Jacky MELIQUE – Eveline NICOLAS – Maurice OUERFELLI – Philippe PORCHER – Bernard VERSCHELDEM

Absents Excusés : Sylvie BERTIN procuration à Eveline NICOLAS – Henri KIRIEL procuration à Philippe FALKENAU – Alain TROUVE procuration à Bernard VERSCHELDEM

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe FALKENAU, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer : Mme FALQUE Mireille, M.MARECHAL Guillaume, Melle NICOLAS Eveline, M.OUERFELLI Maurice, M.KIRIEL Henri, M.PORCHER Philippe, M.HALAMA Stanislas, M.CAILLOUX Michel, M.MELIQUE Jacky, M.TROUVE Alain, Mme GAUVILLE-HERBET Cécile, M.HULOT Philippe, Mme DINET Sandra, M.BOUHELIER Claude, Mme BERTIN Sylvie, Mme LEDOUX Françoise, M.VERSCHELDEM Bernard, M. FALKENAU Philippe, M. KROL Christophe dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur HALAMA Stanislas, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.  
Le conseil municipal a choisi Monsieur MARECHAL Guillaume pour secrétaire.

#### ELECTION DU MAIRE : Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur FALKENAU Philippe se porte candidat pour cette élection.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Bulletins nuls ou blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

FALKENAU Philippe : 14 voix

Monsieur FALKENAU Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Monsieur Le Maire propose d'élire les adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire propose d'élire 5 adjoints.

Il est donc procédé à un vote à main levée.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire 5 adjoints.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT : Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Philippe FALKENAU élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Monsieur Le Maire propose Melle NICOLAS Eveline.

Chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls ou blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

NICOLAS Eveline : 18 voix

Mademoiselle Eveline NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Monsieur Le Maire propose Monsieur BOUHELIER Claude.

Chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls ou blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

BOUHELIER Claude : 18 voix

Monsieur BOUHELIER Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Monsieur Le Maire propose Monsieur VERSCHELDEM Bernard.

Chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls ou blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

VERSCHELDEM Bernard : 17 voix

Monsieur VERSCHELDEM Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Monsieur Le Maire propose Monsieur OUERFELLI Maurice.

Chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19  
Bulletins nuls ou blancs : 1  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18  
Majorité absolue : 10

OUERFELLI Maurice : 18 voix  
Monsieur OUERFELLI Maurice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Cinquième adjoint.

Monsieur Le Maire propose Monsieur HULOT Philippe.  
Monsieur KROL Christophe se porte aussi candidat.

Chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19  
Bulletins nuls ou blancs : 0  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

HULOT Philippe : 18 voix  
KROL Christophe : 1 voix

Monsieur HULOT Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Cinquième Adjoint et a été immédiatement installé.

#### **ELECTIONS DES DELEGUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SENLIS :**

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès de la Communauté de Communes du Pays de Senlis :  
. 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.

#### **DELEGUES TITULAIRES :**

Monsieur Le Maire propose le nom de 2 élus pour les délégués titulaires :  
. FALKENAU Philippe  
. NICOLAS Eveline  
le vote de ces deux délégués est fait à main levée.

A l'unanimité, **Monsieur FALKENAU Philippe et Mademoiselle NICOLAS Eveline** ont été élus **délégués titulaires à la Communauté de Communes du Pays de Senlis.**

### **DELEGUES SUPPLEANTS :**

Monsieur Le Maire propose le nom de 2 élus pour les délégués suppléants :  
. MARECHAL Guillaume - . MELIQUE Jacky

Monsieur KROL Christophe propose sa candidature.

Il est donc procédé à l'élection à main levée des deux délégués suppléants :

Ont obtenu : MARECHAL Guillaume 19 voix pour

MELIQUE Jacky 18 voix pour 1 voix contre (M KROL)

KROL Christophe 18 voix contre 1 voix pour (M KROL)

**Monsieur MARECHAL Guillaume et Monsieur MELIQUE Jacky sont élus délégués suppléants à la Communauté de Communes du Pays de Senlis.**

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire

les Adjoints

Les conseillers municipaux